

## Protocole d'accueil des élèves et des personnels au Lycée Français Anatole France Date d'application : 1 septembre 2020

### Cadre réglementaire

- Annexe 12 de la décision n°63 du 3 mai 2020 du Commandant de l'état d'urgence dans la République d'Arménie relative aux règles de sécurité pour les établissements scolaires et préscolaires.
- Note diplomatique n°2020-0181926 du 21 avril 2020 du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères relative à la procédure de réouverture d'établissements d'enseignement français à l'étranger.
- Avis du 18 mai 2020 de la Commission hygiène et sécurité du Lycée français Anatole France.
- Avis du 18 mai et amendé le 28 septembre 2020 du Conseil d'établissement du Lycée français Anatole France.
- Décision du 19 mai 2020 de l'Ambassadeur de France en Arménie relative à la réouverture des classes de maternelle au Lycée français Anatole France.

### Mesures d'hygiène générale, gestes barrière et conditions d'accueil

#### 1. Entrée dans l'établissement

Toute personne se présentant à l'entrée de l'établissement (élève, personnel, parent, visiteur) fait l'objet d'une prise de température frontale sans contact par un agent du Lycée français. Le port du masque est obligatoire sauf pour les élèves de maternelle et du Cours Préparatoire (CP).

#### 2. Mesures d'hygiène

Hygiène des mains constante, respect des gestes barrière (tousser et éternuer dans son coude) ; pas de partage des bouteilles, des repas ; chaque élève utilise son matériel ; ventilation régulière et nettoyage complet des salles; les contacts physiques sont interdits (pas de bises, poignées de mains).

### a) Lavage des mains

Chaque élève et chaque membre du personnel doit procéder à un lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée à l'école avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques et, pour les adultes, avant de manipuler un masque. Le lavage doit durer au moins 30 secondes : laver l'intérieur des mains, le dessus, entre les doigts, les ongles et les poignets. Bien rincer et s'essuyer avec du papier.

De la solution hydro alcoolique est mise à disposition dans les salles pour les adultes et les élèves à partir du collège (frotter jusqu'à l'absorption totale du gel). L'usage par les élèves de maternelle et d'élémentaire avec l'assistance ou sous la surveillance d'un adulte.

### b) Distanciation

Les classes accueilleront un maximum de 20 élèves par classe de maternelle et de 22 élèves dans les autres niveaux.

Une distance d'au moins 1 mètre sera maintenue dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

### c) Utilisation des masques de protection

Le port du masque est réservé aux adultes et aux élèves à partir du niveau du Cours Élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1).

La manipulation et l'hygiène de ces masques doivent également être respectées. C'est pourquoi il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas touchés - surtout lorsqu'on le met et l'enlève - pour éviter la contamination par les mains.

Le masque est à porter en arrivant au lycée, pour toute visite à la vie scolaire ou à l'infirmerie.

- Se laver les mains avant de manipuler le masque ;
- le prendre par les élastiques, poser le haut sur le nez et le bas sur le menton ;
- ajuster le masque en tirant sur les extrémités hautes (nez) et basses (menton)

Une fois le masque mis en place, il ne faut plus le toucher, le changer au bout de 4 heures, s'il est humide ou en cas d'éternuement.

Le retrait du masque se fait en le tenant par les élastiques, le plier sur la face extérieure et le mettre dans un petit sachet en plastique. Les masques en papier sont à jeter dans les poubelles dédiées à cet usage et installées à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Les masques en tissu sont à laver et l'éventuel filtre à changer tous les jours. Il est par ailleurs toujours utile d'avoir un masque supplémentaire de rechange sur soi.

### d) Visite à l'infirmerie

La porte de l'infirmerie restera ouverte tant qu'il n'y aura pas de visiteur. Chaque élève devra attendre sur une chaise installée en face de l'infirmerie.

### 3. Désinfection des locaux

- A la veille de l'ouverture et à la fin de chaque journée il est nécessaire de réaliser un nettoyage et une désinfection en profondeur, y compris, la cour de récréation et le mobilier avec un désinfectant contenant de 60-80% d'alcool. Dans les dortoirs et les espaces prévus pour dormir, la désinfection est réalisée avant l'heure de la sieste ; dans les salles de jeux ou de cours, durant la sieste. Après le déjeuner, l'espace est désinfecté, les tables, poignées, robinets inclus et tout ce qui peut être en contact avec les enfants.
- Dans les établissements préscolaires l'aération doit être faite toutes les 2 heures (salle de cours, restaurant scolaire, dortoir, WC, etc.).
- Il faut assurer à l'entrée de l'établissement des récipients de désinfectants contenant de 60-80% d'alcool pour la désinfection des mains de chaque personne qui entre dans le bâtiment.
- A l'entrée, dans les WC et dans l'enceinte de l'établissement, des poubelles fermées sont mises à disposition pour jeter les masques et les autres objets individuels de protection.
- Les jouets et objets difficiles, voire impossibles à désinfecter sont temporairement mis hors d'usage. Ils sont désinfectés et rangés dans des contenants à part, jusqu'à la nouvelle utilisation.

### 4. Identification et traitement des personnes malades

Les personnes symptomatiques (température à 38°C ou plus ; toux ; maux de tête ; maux de gorge ; courbatures ; grosse fatigue ; gêne respiratoire) ne sont pas autorisées à entrer dans l'établissement (même avec des symptômes légers).

Tout élève, personnel ou membre du foyer présentant les symptômes cités sont priés de ne pas se rendre au lycée.

Si des symptômes surviennent pendant la période de présence dans l'établissement, les parents seront directement avertis et l'élève sera immédiatement renvoyé à son domicile. Le retour au lycée ne pourra se faire qu'après avis médical.

Les mesures de quatorzaine pour les personnes de contact doivent être mises en œuvre immédiatement. Toute personne revenant d'autres pays doit respecter la période de quatorzaine.

## 5. Protection des personnes présentant un risque de développer une maladie grave

Les personnes présentant une vulnérabilité sont invitées à rester chez elles. Sont concernées les personnes ayant une maladie cardio-vasculaire, des troubles respiratoires, asthmatiques, une déficience immunitaire, un diabète ou toute autre affection chronique.

Sont également concernés les élèves et les personnels partageant leur domicile avec une personne vulnérable.

S'agissant des personnels du Lycée français, ceux se considérant à risque doivent se faire délivrer une attestation médicale les dispensant de se rendre au travail.

Les personnels de plus de 60 ans seront invités par la direction de l'établissement à préciser si elles souhaitent venir travailler au lycée ou poursuivre le télétravail.

## 6. Principes généraux de l'organisation des cours

- Les mesures à prendre en cas d'apparitions de symptômes (fièvre, toux sèche, difficulté respiratoire, perte de l'odorat et du goût, maux de gorge, douleurs musculaires, nausées et vomissements, diarrhée) sont maintenues. Les élèves et personnels présentant ces symptômes doivent impérativement rester à la maison et en avvertir la direction du lycée qui prendra contact avec les autorités sanitaires pour les suites à donner (maintien à domicile, fermeture de la classe, informations aux élèves/parents d'élèves/personnels).

**En cas de contamination avérée ou en cas de contact avec une personne contaminée, la direction du lycée doit immédiatement être informée afin que celle-ci puisse, en concertation avec les autorités sanitaires locales, prendre les mesures nécessaires à la protection de tous.**

- Les personnes à risque - élèves ou personnels - sont invitées à consulter leur médecin avant de rejoindre l'établissement. Sont considérées comme étant à risque les personnes présentant des symptômes grippaux, les personnes qui souffrent d'une maladie chronique ou ayant eu une longue maladie, ou encore les personnes de plus de 60 ans.

- Chaque salle est équipée de matériel spécifique : gel hydro alcoolique, gants etc.
- Toute l'équipe éducative effectuera un rappel, permanent, des modalités d'accueil et des règles de sécurité ainsi que de déplacement des élèves dans l'établissement.
- Il est interdit d'accompagner son enfant dans l'enceinte de l'établissement.
- Le prêt ou l'échange de matériel ou livres entre élèves est interdit.

- Si les parents de l'enfant ou ses responsables ont été déclarés comme étant contaminé par le virus, ou ont été en contact avec un porteur du virus, leur enfant devra observer une quatorzaine avant leur retour à l'établissement
- La proximité des échanges entre les enfants doit être réduite autant que possible lors de jeux et des cours.

## 7. Règles pour les employés

- La température des employés est prise deux fois par jour avec un thermomètre sans contact. La première prise est faite avant l'entrée dans l'établissement scolaire. L'entrée est interdite à l'employé s'il a une température égale à 38°C.
- Des objets individuels de protection (masques) sont fournis à tout le personnel de l'établissement durant les heures de travail et les pauses, avec l'obligation de les changer toutes les 4 heures.

## 8. La Restauration

- L'accès au Restaurant par une porte d'entrée spécifique et une porte de sortie différenciée a été mis en service dès cette année.
- Les règles sanitaires et de distanciation sont respectées.
- Une infirmière contrôle l'hygiène des mains et la distanciation dans la file d'attente.
- Les services sont séparés, l'accès au restaurant est échelonné, les maternelles en premier, suivra celui de l'élémentaire avec un créneau différencié (cf protocole particulier).
- Le service des collégiens et lycéens est déplacé à partir de 13h00.
- Aucun élève n'a le droit de se servir, il est servi.
- Un personnel supplémentaire a été affecté pour gérer le déroulement ce temps méridien.